

# DOSSIER DE PRESSE

## LABEL « COMMUNE ECONOME EN EAU »

Vendredi 19 mars 2021

## QUI EST L'ALEC ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole est une association loi 1901, fondée en décembre 2007.

L'ALEC Montpellier Métropole a pour objectif la sensibilisation de différents publics à la maîtrise de l'énergie et de l'eau, au développement des énergies renouvelables ainsi que l'accompagnement technique des porteurs de projets.

Son territoire d'action porte sur la métropole de Montpellier, soit 31 communes et près de 465 000 habitants.

L'agence a deux missions principales :

1. informer, sensibiliser, conseiller de manière neutre et indépendante le grand public, et notamment les copropriétés,
2. accompagner techniquement les communes du territoire.

L'ALEC est soutenue financièrement par Montpellier Méditerranée Métropole, la ville de Montpellier, la Région Occitanie, l'ADEME et l'Agence de l'eau.

## SERVICE PUBLIC DE CONSEIL SUR L'ENERGIE ET L'EAU...

Depuis 2007, l'agence conseille de manière neutre et indépendante environ 1 000 foyers par an sur leur projet de rénovation ou de construction.

Ces conseils ont un impact économique correspondant à une moyenne de 2 millions d'euros de travaux générés par an, qui profitent pour une large majorité aux petites entreprises locales.

Cette mission prend également la forme d'ateliers pratiques, [conférences](#), ciné-débats, [visites de sites exemplaires](#), développement d'outils pédagogiques, formations... soit autant d'animations au plus près de la population.

## ...ET APPUI AUX COMMUNES POUR LA GESTION DE LEURS EQUIPEMENTS ET BATIMENTS

De la conception à la réalisation en passant par l'utilisation des bâtiments, l'ALEC est aux côtés des communes pour promouvoir l'efficacité énergétique, les économies d'eau et le confort d'usage.

En dix ans, ce ne sont pas moins de **1,7 millions d'euros d'économie d'eau et d'énergie** qui ont pu être réalisés au sein des communes de la Métropole, grâce à l'accompagnement proposé par l'ALEC aux collectivités.

Des expérimentations fort bien perçues sur l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit ont été faites à Prades-le-Lez, [un défi sur les écoles créant du lien entre personnel municipal, équipe pédagogique, enfants et familles](#) a été mis en place pour atteindre jusqu'à plus de 20% d'économies d'énergie et d'eau, des rénovations de bâtiments à énergie positive ont permis des avancées techniques...

[L'ALEC emploie 21 spécialistes et conseillers](#). Ses bureaux sont situés à Montpellier.

## POURQUOI LANCER UN LABEL ?

Depuis 2016, l'ALEC accompagne les collectivités de la métropole montpelliéraine dans leurs actions de suivi et d'économies d'eau.

L'étude de ces données a établi un référentiel local des consommations d'eau et d'énergie en fonction des typologies de bâtiments (voir ci-contre).

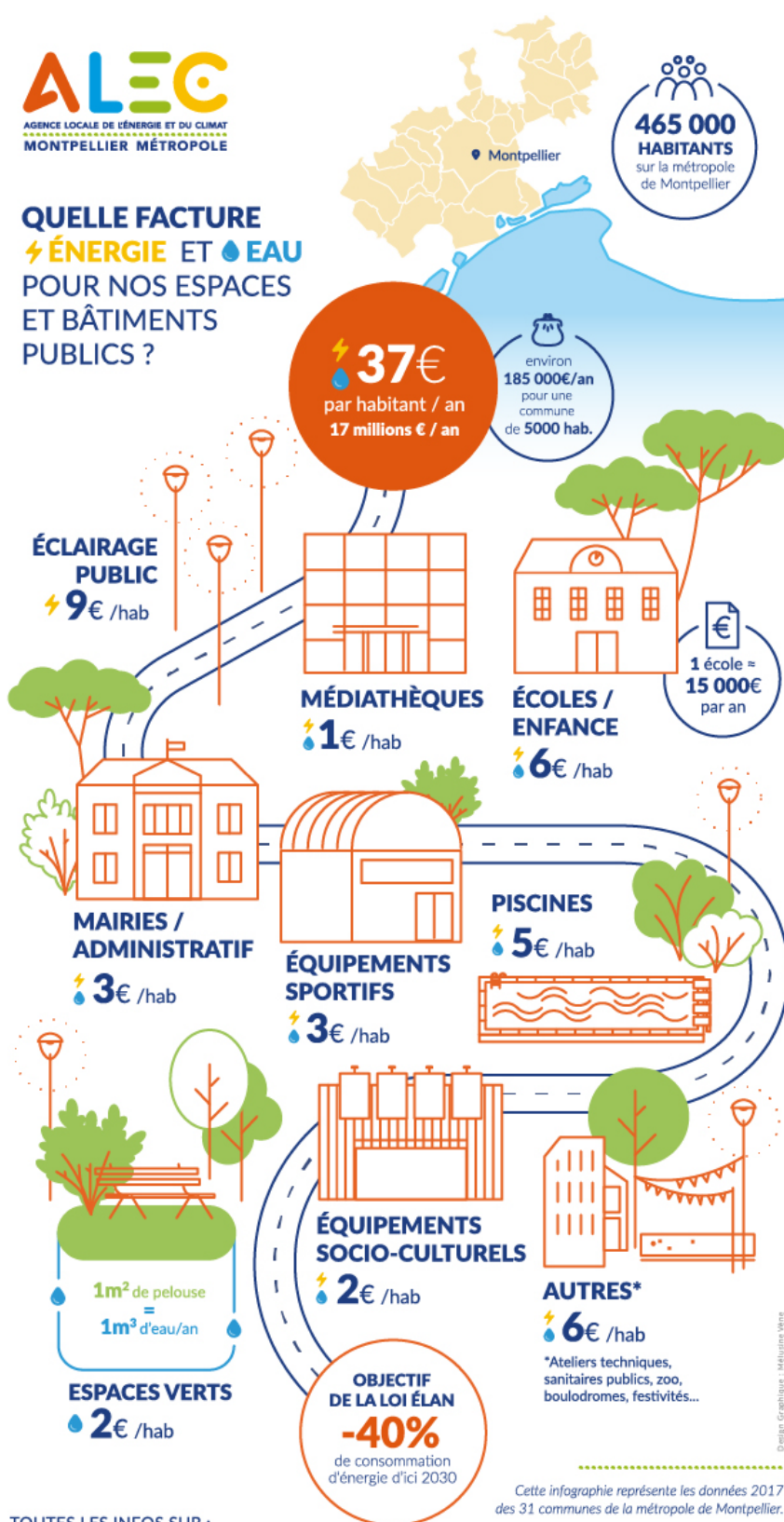
Ces chiffres clés, inédits sur notre territoire, ont instauré une base de comparaison des consommations pour les communes.

Concrètement chaque année, 15€ par habitant par an (sur 37€) sont dédiés à l'eau.

Comment faire des économies et préserver la ressource en eau ?

L'ALEC Montpellier Métropole lance un label pour valoriser les communes « économes en eau » le 19 mars 2021.

Cette labellisation vise à mettre en valeur l'engagement des communes de la Métropole de Montpellier dans une politique rigoureuse d'utilisation de l'eau.



TOUTES LES INFOS SUR : [www.alec-montpellier.org](http://www.alec-montpellier.org)



Cette infographie représente les données 2017 des 31 communes de la métropole de Montpellier.

Ces chiffres sont issus du suivi des consommations de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole (ALEC). Une association qui accompagne les particuliers et les collectivités de la métropole de Montpellier dans des actions de maîtrise de l'énergie et de l'eau.

## OBJECTIFS DU LABEL

Le label ambitionne de :

- Ancrer une culture de suivi des consommations : mettre en place des relevés mensuels pour plus de réactivité en cas de fuite, analyser les factures pour repérer les anomalies, connaître les moyennes de consommation des bâtiments, etc.
- Equiper la commune : installer des compteurs pour des analyses sur des périmètres plus restreints, installer du matériel hydro-économe, installer des vannes intermédiaires de coupure d'eau, etc.
- Sensibiliser les usagers sur l'importance de la préservation de l'eau : former les agents municipaux, sensibiliser les scolaires et autres utilisateurs des bâtiments communaux aux éco-gestes, mettre en place des événements de sensibilisation du grand public, etc.

Le label vise à reconnaître les communes qui font évoluer leurs actions et démarches. Aussi, un état des lieux initial dans chaque commune ainsi qu'un plan d'actions progressif et volontaire, qui devra comprendre des actions inscrites chacun des trois principes ci-dessus, sera établi et évalué chaque année.

## VALEURS DU LABEL

Entrer dans la démarche de labellisation en faveur de la gestion raisonnée de la ressource en eau c'est :

1. **S'engager** : dans le temps, de la part des communes mais aussi des habitants
2. **Responsabiliser** : la commune, les usagers, envers la planète, l'environnement, pour l'avenir
3. **Susciter l'enthousiasme** : dans le cadre d'une démarche volontaire, dynamique et non contrainte
4. **Inciter au partage** : entre les communes et également au sein de la commune en mettant en relation les différents acteurs, avec les usagers
5. **Viser l'efficacité** : technologique, financière, de la communication

## ROLE DE L'ALEC

### CREATION

Fort de plus de 13 ans d'accompagnement des communes sur leurs démarches d'économies d'énergie grâce aux financements de la Métropole et de l'ADEME, l'ALEC a développé depuis 5 ans un volet sur les économies d'eau avec l'appui de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie. Le lien de confiance avec les communes qui s'est installé a permis d'envisager d'aller plus loin : depuis bientôt une année, les conseillers de l'ALEC œuvrent avec l'ensemble des partenaires pour créer ce label sur l'eau.

Nous avons impliqué de nombreux acteurs dans sa conception :

- Les communes ont participé à la recherche du nom « commune économe en eau »
- Le comité de pilotage du programme « économies d'eau » nommé Aquametro a choisi l'identité graphique

- Le comité technique (constitué d'agents), avec l'aide du SMETA, a contribué à la rédaction du règlement et de la charte
- Enfin, la Région Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole ont suivi et validé chaque étape

## ANIMATION

L'ALEC Montpellier Métropole compte faire vivre le label « commune économe en eau » sur le territoire de la métropole de Montpellier en :

- Faisant la promotion du label dans les médias locaux
- Présentant le label aux citoyens
- Encourageant l'ensemble des communes à s'inscrire dans la démarche
- Organisant des comités d'agrément à minima une fois par an pour décerner les labels

## ACCOMPAGNEMENT

Pour aller plus loin, les communes adhérentes peuvent bénéficier d'un accompagnement dans la gestion de la ressource en eau :

- Bilan des consommations d'eau sur l'ensemble du patrimoine de la commune
- Actions à mettre en place pour économiser l'eau
- Animations de sensibilisation
- Formation des agents sur les économies d'eau...

Pour réaliser ces missions, deux conseillers de l'ALEC Montpellier Métropole sont spécialisés dans la gestion de la ressource en eau :

Maxime Fantino, 04 67 91 96 98 et Line Kong A Siou, 04 30 96 91 22.

Vous pouvez les contacter par email à l'adresse : [label.eau@alec-montpellier.org](mailto:label.eau@alec-montpellier.org)

## CONDITIONS DE CANDIDATURE AU LABEL

La participation à la démarche labélisation est gratuite et réservée aux communes de la métropole de Montpellier.

Il n'est pas obligatoire d'être adhérent à l'ALEC pour être labellisé.

## EXEMPLES D' ACTIONS A METTRE EN PLACE

### Etudier

- Poser des compteurs sur les différents usages et mettre en place des moyens de suivi des consommations en termes d'équipement et de personnel
- Rechercher les fuites sur les équipements et mettre en place un protocole d'entretien des installations
- Etudier les possibilités de mobilisation de ressources alternatives pour les usages peu exigeants (eau brute, eaux pluviales...) et les mettre en place quand cela est possible
- ...

## Equiper

- Poser des matériels hydro-économes dans tous les bâtiments publics et les espaces-verts et mieux s'équiper
- Maitriser les consommations des points d'eau publics
- ...

## Sensibiliser

- Former le personnel communal aux différents moyens d'économiser la ressource et sensibiliser des usagers des bâtiments publics
- Sensibiliser les consommateurs et promouvoir les économies d'eau
- Communiquer dans le respect du Règlement de la Charte
- ...

## PREMIERES COMMUNES SIGNATAIRES

Les premières communes signataires connues à ce jour sont :

1. Castelnau-le-Lez
2. Castries
3. Clapiers
4. Cournonsec
5. Le Crès
6. Fabrègues
7. Grabels
8. Jacou
9. Juvignac
10. Lattes
11. Lavérune
12. Montferrier-sur-Lez
13. Montpellier
14. Murviel-Lès-Montpellier
15. Prades-Le-Lez
16. Saint-Georges d'Orques
17. Sussargues
18. Vendargues

---

### Contact presse :

*Maxime Fantino, chargé de projets Collectivités*

[maxime.fantino@alec-montpellier.org](mailto:maxime.fantino@alec-montpellier.org)

04 67 91 96 98

---